

# Le rapport POCHARD

## 3 questions à... Catherine Perret



Secrétaire Nationale de l'UNSEN-CGT

### Le rapport de la commission Pochard sur l'évolution du métier d'enseignant vient d'être rendu, quelle sera sa portée?

Commande du gouvernement, sous des apparences de neutralité et d'ouverture (appel à M Rocard), il est destiné à préparer la mise en oeuvre du deuxième acte de la loi Fillon sur l'orientation de l'école, votée en 2005, cette dernière nécessitant des modifications importantes du statut et de l'organisation du travail des enseignants.

Le rapport s'inscrit également dans la réforme de la fonction publique: dérogations, évaluation et obligation de résultats, individualisation des «parcours» professionnels.

Le Ministre Darcos présentera ses propositions avant juin 2008, sous la forme d'un livre blanc, directement inspiré du livre vert établi par la commission Pochard.

### Pour la commission quels sont les principaux axes à suivre?

Dans ce projet, les missions et les conditions d'exercice du métier sont profondément modifiées.

Le métier est recentré sur un socle réduit et d'autres missions (accompagnement éducatif) seraient effectuées en heures supplémentaires ou par des personnels précaires (assistants d'éducation, emplois aidés...).

Au collège et au lycée, le rapport propose deux pistes: une augmentation de 4 heures par semaine en contrepartie d'une prime annuelle, ou une annualisation du temps de travail (648 heures annuelles de présence dans l'établissement), ce qui correspondrait à une augmentation de notre temps de travail de 15 à 20%.

Il s'agit de supprimer une centaine de milliers de professeurs d'ici 2012 par le recours à la flexibilité par l'annualisation des cours et des services à l'augmentation du temps de présence hors élèves au retour à l'enseignement de plusieurs disciplines au collègue au recours à des contractuels de droit privé pour des périodes de 4 ou 5 ans...

Pour la commission, il faut aussi rénover profondément la gestion des ressources humaines

En matière de recrutement, elle s'inspire de la fonction publique territoriale et distingue un État formateur délivrant un master d'enseignement et un État employeur (chef d'établissement) recrutant sur des emplois à profil, de façon simplifiée, ou déconcentrée, selon ses besoins et ses objectifs.

L'accentuation de l'autonomie des écoles et des établissements et le recours à la contractualisation sont présentés comme des solutions miraculeuses permettant de résoudre tous les problèmes.

Trouver des professeurs expérimentés par exemple, passerait par une sélection sans transparence, voire arbitraire, des modulations locales des horaires, des primes individualisées, une mixité des statuts des personnels (fonctionnaires, précaires, contrats de droit privé...).

Pochard reprend ainsi l'idée du contrat de gré à gré en vogue en ce moment dans le secteur privé.

Ces nouveaux enseignants devraient satisfaire à des objectifs fixés régulièrement (RGPP oblige) adaptés et évalués localement.

Cette obligation de résultats aurait une double conséquence sur l'attribution de moyens à l'établissement et sur la valorisation de la carrière de l'ensemble de l'équipe, tout étant liée à l'investissement de chacun.

### Quelle appréciation l'UNSEN-CGT porte-t-elle sur ce rapport?

Nous rejetons la totalité de ce rapport dont la réflexion était déjà «pipée» à l'origine puisque destinée à justifier les réductions d'emplois de fonctionnaires.

Nous le rejetons car il dénature nos missions et nos conditions de travail et n'apporte aucune réponse à nos besoins.

A la cgt, nous demandons une revalorisation salariale fondée sur le point d'indice compensant la perte de 20% du pouvoir d'achat en 20 ans des enseignants.

Nous exigeons, en préalable à toute négociation, la réduction de notre temps de travail pour faire face à un métier qui s'est complexifié depuis qu'ont été définies nos obligations de service.

Pour assurer la continuité du service public, et donc sa qualité, nous avons besoin de titulaires remplaçants en surnombre dans les écoles et les établissements du secondaire.

Nous avons besoin de créer de nouveaux emplois statutaires (gestion du réseau informatique, encadrement scolaire, intégration des enfants handicapés...)

Nous voulons que le ministère de l'Éducation cesse d'être dérogatoire au droit de la Fonction Publique et assume réellement l'accompagnement de ses personnels: formation continue, médecine du travail, droit à mobilité, reconversion...

C'est à ce prix que les conditions de travail mais aussi le rendu du service public pourraient être véritablement revitalisés.

C'est pour porter ces revendications, que l'UNSEN-CGT appelle à la grève le mardi 18 mars.